



Centre de formation par apprentissage et de formation continue (PERIGUEUX-24)

MENTION COMPLEMENTAIRE COUPE COULEUR COIFFURE (MC3C)

Métiers visés, débouchés :

Le titulaire de la Mention complémentaire coiffure est spécialisé dans tous types et toutes techniques de coloration et de permanente.

Objectifs de la formation :

Compétences visées :

S'informer, communiquer. Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre.
Organiser, gérer. Organiser les activités.
Concevoir et réaliser. Mettre en œuvre des techniques de coloration.
Contrôler et évaluer.

Condition d'admission, modalités et délais d'accès, prérequis :

Modalités :

Entretien individuel – Certificat de faisabilité d'entrée en formation

Prérequis : Personne ayant déjà obtenue un CAP Coiffure

Qualités requises : Présentation soignée et capacité relationnelle

Délai d'accès : Inscription au minimum 15 jours avant le démarrage de la formation. Entrée en formation dès la signature du contrat d'apprentissage selon le planning d'alternance.

Organisation de la formation :

- Durée de 1 an

12 semaines en formation (400 h)

Le reste du temps en entreprise

Contenu pédagogique (dont méthodes mobilisées et modalités d'évaluation) :

Les formateurs veillent à varier les méthodes pédagogiques :

- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode interrogative
- Méthode applicative
- Méthode heuristique

Processus d'évaluation :

Quizz, Évaluation pratique, Examen Blanc, DST, Examen, Bilan semestriel, Révisions.

Tarifs :

Coût de la formation entièrement prise en charge par l'OPCO.

Tous les apprentis après signature de leur contrat bénéficient de la prise en charge des frais pédagogiques et des frais du 1er équipement pédagogique. L'équipement est fourni par le centre de formation.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap
(Référénte handicap : A. AGRAFEUIL)

Insertion professionnelle :

Le jeune diplômé peut occuper un poste de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, ou encore de conseiller professionnel. Une mention complémentaire, permet de travailler en tant qu'ouvrier qualifié.

Poursuite de formation, passerelles, équivalences :

Pour ouvrir un salon de coiffure, le BP (brevet professionnel) est nécessaire. Le BP permet en outre à leurs titulaires de former des apprentis. Les titulaires de la Mention Complémentaire « COIFFURE COULEUR COIFFURE » sont dispensés à leur demande de l'unité U20 du Brevet Professionnel (coef 5).

Nos spécificités :

- Participation à des actions pédagogiques spécifiques
- Possibilité d'internat
- Bilan de la situation personnelle de chaque candidat avec un accompagnement en fin de formation à la recherche d'emploi ou à la poursuite d'études

Statut de la formation (apprentissage, contrat de professionnalisation, stagiaire de la formation professionnelle) :

Statut salarié en contrat d'apprentissage rémunéré en fonction de son âge et de son année de formation.

Examen :

EXAMENS EN CCF (Contrôle Continu de formation)

EP1 : Coupe transformation coiffage Dame

EP2 : Coloration et effets de couleur

EP3 : Evaluation de l'activité professionnelle

Taux de réussite à l'examen :

Taux de réussite à l'Examen en 2022 : 63.6% (taux de présentation à l'examen 72%)

CONTACTS

IFCA Saint Joseph
23 avenue Georges Pompidou
24000 Périgueux

Christelle DAUDE / Sarah VILAS
05 53 06 84 15
secretaire.ifca@stjo-24.fr <https://stjo-24.fr/>